

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2022

PRESENTS : Pierre MUEL, Maire, Olivier MITZNER, Maria Adélaïde CRETY, Jean Luc USCHÉ Adjoint, Robert ADAM, Sylvie JOUHANT, Françoise KONIGSECKER, Robin BOUR, Alain PALLOTTA, Angélica OURY Conseillers.

ABSENTS EXCUSES : Lionel MOUZIN qui donne procuration à Pierre MUEL, Pierre MAUCOURT qui donne procuration à Olivier MITZNER, Sandrine USELDINGER qui donne procuration à Maria Adélaïde CRETY, Pascal THIERY qui donne procuration à Jean Luc USCHÉ, Lionel CHRISTOPHE.

ABSENTS NON EXCUSES : -

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de séance du 19 mai 2022 qui est adopté à l'unanimité.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement.

Monsieur Olivier MITZNER est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

2022 /04/01. PLUI

Olivier MITZNER, 1^{er} adjoint, fait part au Conseil Municipal d'une nouvelle proposition des services de Metz Métropole en remplacement de la zone 2AU prévue dans l'actuel PLU en vigueur.

Cette nouvelle zone présente toutefois des difficultés opérationnelles de mise en œuvre au regard des possibilités de raccordement au réseau d'assainissement et de l'identification d'une trame verte.

Il fait également part d'une sollicitation de Metz Métropole afin de disposer, avant toute position quant au PLUI, d'une vue d'ensemble à l'échelle de l'Eurométropole de la consommation foncière passée et des futures zones 1 et 2 AU par commune afin que la commune puisse valider le projet de PLUI en toute connaissances de cause.

2022 /04/02. DEMANDE DE SUBVENTION DETR & EUROMETROPOLE DE METZ – SECURITE ROUTIERE

Un dossier de demande de subvention à Eurométropole de Metz est sollicité à hauteur de 25.000 €, 10.000 € resteront disponible pour un deuxième projet durant le mandat.

Pour rappel, le devis de réalisation des travaux s'élève à environ 36.000 €HT.

2022/04/03. EUROMETROPOLE : ATTRIBUTION DE COMPENSATION D'INVESTISSEMENT – AMORTISSEMENT VOIRIE – NEUTRALISATION ET FIXATION DUREE

Considérant le passage de la compétence voirie à Metz Métropole et l'inscription de l'attribution de compensation d'investissement imputée au compte 2046 sur le budget primitif 2022 ;

Considérant que les attributions de compensation d'investissement doivent être amorties ;

Monsieur le Maire expose qu'il convient de délibérer pour neutraliser les amortissements des subventions d'équipement versées et de fixer une durée d'amortissement.

Le montant de cette attribution de compensation d'investissement est estimé à 23 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- d'appliquer la neutralisation des amortissements des subventions d'équipements versées ;
- de fixer la durée d'amortissement de 1 an pour les sommes d'attribution de compensation d'investissement inscrites au compte 28046

2022/04/04.DEMANDE D'ADHESION DE LA COMMUNE DE LORRY MARDIGNY A L'EUROMETROPOLE DE METZ

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Délibération du Conseil métropolitain en date du 30 mai 2022 approuvant la demande d'adhésion de la Commune de Lorry-Mardigny à Metz Métropole,

VU l'étude d'impact présentant une estimation des incidences de l'opération sur les ressources et les charges ainsi que sur le personnel de la Commune de Lorry-Mardigny et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale concernés, VU la notification par courrier de Monsieur le Président de Metz Métropole en date du 21 juin 2022,

CONSIDERANT que la demande d'adhésion de la Commune de Lorry-Mardigny à Metz Métropole est subordonnée à l'accord du Conseil Municipal dans les conditions de création de l'établissement,

PREND ACTE de l'étude d'impact,

APPROUVE à l'unanimité à la demande d'adhésion de la Commune de Lorry-Mardigny à Metz Métropole.

2022/04/05 ELECTIONS POLITIQUES – BUREAUX DE VOTE

Au vu des dernières élections, il s'avère de plus en plus difficile de trouver des assesseurs pour deux bureaux de vote.

Après un large débat, le Conseil Municipal a :

Voté pour : 13 voix

Voté contre : 1 voix

A décidé d'opter pour un seul bureau de vote à la Mairie de Marieulles.

2022/04/06 DIVERS

1. Repas des assesseurs prévu le 9 septembre en remerciement,
2. Renouvellement du CDD de Mme Maëlle MICHAUD, en remplacement de Mme Pina SALOMONÉ,

Après un tour de table, la séance est levée.

Marieulles, le 7 juillet 2022,

Le Maire
Pierre MUEL